



REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DE LA PROMOTION

ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT

HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU DEMINAGE

UNITE - TRAVAIL- PROGRES

PROJET D'ALLEGEMENT
EN FAVEUR DES AMPUTES DE MINES
(P.A.F.A.M.)

LUTTONS POUR UN CADRE DE VIE MEILLEURE

HCND

BP : 3179 N'DJAMENA

TEL : (235) 52-49-64 : 52-06-64

FAX : (235) 52-49-65- : 52-47-06

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, des études ont été menées en Afrique en vue d'améliorer les conditions de vie difficiles des victimes de mines.

Ceci tant au point de vue économique, social, politique que culturel.

Seulement, ces recherches tout en étant pertinentes font généralement défaut dans leur applicabilité parce que ces dernières ont été appréhendées pour la plus part d'entre elles au niveau macro.

Or le développement des pays d'Afrique au Sud du Sahara si l'on se refait au constat qui est actuellement fait, aux recommandations pour le sursaut national de ces pays, le développement doit se faire à la base.

Fort de ce constat, que le Tchad procède à une décentralisation du pouvoir vers les populations pour accentuer le développement local. C'est dans ce cadre que le Haut Commissariat National au Déminage (H.C.N.D) oriente ces activités dans plusieurs domaines et en fonction de son sphère de compétence c'est aussi dans cette optique que le service de l'information élabore un projet qui tient compte de la réalité et de la demande sociale exprimée par les victimes de mines.

I- PROBLEMATIQUE

I-1 Position du Problème

La problématique des mines anti-humaines a de tout temps été une préoccupation majeure pour la communauté internationale.

Si au plan mondial cette question intéresse tous les pays, elle revêt cependant, un caractère particulier pour ceux en voie de développement.

Au regard de l'opinion internationale, la situation de ces pays est très préoccupante, voire alarmante pour certains.

Dans un premier temps, le problème mondial actuel des mines anti-personnel est dû en grande partie à l'augmentation importante du nombre de mines posées dans les années 1970-1980 et au début des années 1990, les Nations-Unies et le Gouvernement Américain ont estimé que quelque 2,5 million de mines avaient été posées chaque année ; Alors que seulement 80.000 mines avaient été enlevées au cours des opérations de déminage.

D'une part, les Etats-Unis n'ont pas fourni d'estimation quant au nombre de mines posées ou déterrées. Mais il semble qu'ils cherchent à renverser la tendance et aussi de lutter contre les mines et le problème des mines antipersonnel pourrait être résolu d'années et non plus en décennies. C'est de part cette volonté, que le nombre de pays producteurs de mines a considérablement diminué de 54 à 16.

Parmi les 38 pays qui ont arrêté la production ; on constate qu'il y'a une avancée significative quant à leurs actions. Déjà cette situation s'explique par le fait que la plus part des pays sont conscients des dégâts causés par les mines et de l'importance de l'interdiction des mines qui constitue désormais une législation internationale contraignante.

A l'inverse, le problème est très complexe dans le contexte Africain, En remarque il n'y a pratiquement pas d'information sur le nombre des mines antipersonnel stockées dans les pays Africains, qu'il soit ou non signataire. Quelques pays seulement ont commencé à détruire leurs stocks. En effet, parmi les (48) quarante – huit pays d'Afrique, quarante ont signé la convention sur l'interdiction des mines. Au début du mois de décembre 1997 cinq autres ont signé la ratification sur l'interdiction des mines (la Zambie, Sao-Tomé, le Tchad, la Sierra Leone, et la Guinée Equatoriale). Sous un autre angle, les rapports sur les pays, établis par l'observatoire des mines montrent que le processus de ratification est en cours dans environ la moitié des nations qui ne l'ont pas encore ratifié. Le stockage de mines antipersonnel montre qu'il n'y a pratiquement aucune donnée fiable sur le nombre de mines antipersonnel. Que détiennent les nations Africaines dans leurs stocks, qu'elles soient signataires ou non

Peu de pays ont commencé la destruction des stocks, tel que l'Afrique du Sud (243,423 mines) et la Namibie 50 tonnes de mines et munitions non explosées) ; déclarent avoir détruit l'ensemble de leurs stocks opérationnelles de mines antipersonnel.

Le Mali, la Guinée-Bissau, et vraisemblablement, l'Ouganda et le Gabon ont détruit une partie de leurs stocks. Mais plusieurs pays connaissent des problèmes de mines et l'action contre les mines ; et on qualifie souvent l'Afrique de continent le plus fortement ruiné. Les pays gravement affectés sont : le Sénégal, le Rwanda, le Tchad etc...

Des opérations de déminage sont en cours au Tchad en Rwanda et connaissent des degrés de succès variés quant à la réalisation de leurs objectifs organisationnels.

Quant aux pays de l'Afrique Central, le Tchad est l'un des pays les plus gorgés par les mines antipersonnel ce qui constitue un blocage remarquable au niveau des activités socio-économiques des populations -cibles.

A priori on estime plus d'un million de mines présentes sur le territoire Tchadien, et une quantité beaucoup plus importante de munitions non explosées sur la superficie du B.E.T. D'après les investigations et les études

C'est pourquoi le Haut Commissariat National au Déminage a conclu un accord avec le CICR, dans le cadre de la prise en charge des soins chirurgicaux et aussi de couvrir les besoins immédiats des victimes de mines.

A priori, le CICR a offert plus de 50 (cinquante) prothèses aux imputés de mines du BET.

Signalons aussi que le CICR a acquis une expérience et un savoir faire considérables dans le traitement et la rééducation des blessés par mine.

C'est dans ces contextes que le HCND continue et continuera a collaborer avec le CICR.

Par ailleurs, le Tchad^{et} a la quête perpétuelle pour éradiquer la situation catastrophique qui prévaut actuellement dans le nord du pays.

C'est dans cette logique ; qu'en 1995 le gouvernement Tchadien a sollicité l'assistance du programme des Nations-Unies pour le développement, et d'une part pour la mise en place d'un programme national de déminage.

Cette démarche vise à renforcer la stabilité du pays dans les zones touchées par les mines anti-personnel. Il fallait alors réduire les disparités entre la région du nord gravement polluée par les mines et le Sud plus prospère ; pour cette raison le changement social est à rechercher dans la partie nord du BET et l'action anti- mines était ainsi soulevée dans la politique du Haut Commissariat National au Déminage (HCND).

En effet, la conférence tenue à New-York le 7 Juillet 1998 a pour objectif l'élimination des mines la réhabilitation du Borkou Ennedi Tibesti et pour rendre la région apte à participer au développement économique et social du pays ainsi que les désenclavements du Tchad par le Nord.

La prise en charge des victimes de mines est au centre des débats. C'est ce que les pouvoirs publics ont compris très tôt. Ils ont mis en place des mécanismes institutionnels propre a assurer la promotion socio-économique des victimes de mines gage d'une réelle participation à leur environnement.

C'est ainsi que le Haut Commissariat National au Déminage vit le jour, par le décret N° 133/PR/98 du 19 mai 1998 l'objectif visait la réhabilitation des parties du territoire Tchadien polluées par les mines et l'amélioration de conditions de vie des personnes en situation difficile enfin la création des conditions sine que non en faveur des victimes des mines.

Il est surtout question de mieux favoriser le renforcement des capacités d'action des victimes de mines pour qu'ils soient agents et bénéficiaires des retombées économiques. A priori, il faudra alors obligatoirement considérer la place des victimes de mine dans le développement et cela revient à leur besoins et aspiration au niveau de leur famille, de la société des organisations et au niveau purement local.

C'est pourquoi, l'analphabétisme constitue pour les victimes de mines une méconnaissance des rouages administratifs qui devraient leur permettre de procéder à la constitution des dossiers pour faire prévaloir leur droit à l'accès au crédit.

En plus, nous pouvons ajouter à cela que depuis longtemps, les populations étaient relégués au second plan, plus particulièrement les victimes de mines, dans les projets de développement à tous les niveaux.

Enfin, nous avons jugé nécessaire de montrer qu'un système de part son dynamisme, sa structuration, peut être un gage de succès pour la promotion Economique et Sociale de victimes des mines, peut constituer une alternative à leur intégration au développement.

C'est pour cette raison que le Haut Commissariat National au Déminage met en place une politique en faveur des victimes de mines et créer des conditions cadre pouvant permettre aux victimes de mines d'entreprendre des micro-projets dans un processus dynamique et non statique.

Comme pour le nombre des mines dispersées dans le BET, il est difficile de déterminer le nombre suivant avec précision. Il est encore plus complexe de tenter d'obtenir un tableau complet des personnes blessées dans le BET, il est difficile de déterminer le nombre suivant avec précision. Il est encore plus complexe de tenter d'obtenir un tableau complet des personnes blessées par mine.

Les profits des victimes varient d'un pays à l'autre, le seul point commun étant qu'une grande majorité des victimes sont des civiles.

Pour une résolution effective des problèmes des amputés le H.C.N.D élabore des pistes d'orientation en faveur des victimes de mines dans les domaines suivantes :

1. Des soins médicaux d'urgence
2. des soins de chirurgie d'amputation
3. la réadaptation physique
4. des prothèses
5. des chaises roulantes et des beguilles
6. une assistance aux victimes des mines non amputées (cécité, surdit , autres)
7. une r adaptation psychologique
8. la lutte contre les pr jug s sociaux
9. leurs implications   la f d ration sportive
10. la cr ation d'un centre d'apprentissage en faveur des amput es
11. Rendre aux victimes une productivit   conomique.

Id alement les questions relatives aux victimes de mines d sormais se traitent dans les mandats de diff rents minist res tel que l'Education, le travail et l'emploi, la s curit  sociale, l'int rieur et les finances. Une approche int gr e de ce type est n cessaire afin de traiter des nombreuses questions li es   la r education, la r habilitation et la r int gration des survivants de mines.

PROJET : BOUTIQUE / COMMUNAUTAIRE

II-1 Identification

A la demande des victimes de mines d'importants projets ont  t  recens s par ordre de priorit . En tenant compte des besoins exprim s par les amput es, nous avons choisi 4 besoins en ordre de priorit  :

2. des soins m dicaux d'urgence des proth ses
4. la lutte contre les pr jug s sociaux leurs implications   la f d ration sportive
3. la cr ation d'un centre d'apprentissage en faveur des amput es
1. rendre aux victimes une productivit   conomique / boutique communautaire

Mais le choix s'est port  sur la r alisation d'une boutique communautaire.

C'est que dans les zones le niveau de vie assez cher a  t  d plor  par les populations aussi bien par les victimes de mines. Cette boutique, donc permettra d'att nuer les souffrances des amput es.

II-2 Justification :

La chute des denr es de premi re n cessit  est largement pos e par l'ensemble de la couche sociale, ainsi la demande sociale consiste   avoir une boutique communautaire   des prix raisonnables.

A l'heure actuelle nous sommes dans un contexte o  il s'agit maintenant pour les populations plus particuli rement les victimes de mines de s'activer dans leurs domaines tout en  tant bien organis es.

II- 3 Etude de March  :

La boutique doit polariser les sous quartiers et   long terme tout le quartier. Ces principaux clients potentiels sont tous les membres recens s et reconnus par le service de l'information et de la sensibilisation du H.C.N.D. La boutique s'approvisionne   partir des magasins grossistes de la ville.

La proposition des prix imbattables et l'esprit communautaire de l'investissement feront d fier la concurrence d j  existante.

II-4 Etude Technique :

Les femmes victimes de mines qui ont tant utilisé les denrées alimentaires en ont une parfaite connaissance, d'autant plus que toutes sont commerçantes ; les aliments dégradables seront conservés au congélateur pour éviter les avaries.

II-5 Aspect Institutionnel :

Le Responsable Assurances et victimes de mines procédera à une vérification de compte et définit des nouvelles stratégies des ventes, délaisage de certains produits qui ne marchent pas en collaboration avec des agents commerciaux et les vendeuses seront chargées pour les ventes, des produits.

A fortiori, des gardiens seront recrutés auprès des services privées de gardiennage.

II-6 Etude Financière :

Un montant de quarante million (40. 000 000) serait nécessaire pour l'investissement du projet, et le H.C.N.D va emprunter au niveau des partenaires intervenant dans cette nouvelle donne.

Mais à long terme le projet va s'auto financier.

Amortissement : Les tables et les autres matériels seront amortis sur 1 ans.

Amortissement fiscal, il concerne le taxe mensuel soixante dix mille francs CFA (70.000f CFA) par mois que l'on paie au contrôleur d'impôts et du domaine.

Les charges sociales consistent à payer les salaires des agents commerciaux des vendeuses et des gardiens.

Les dépenses sont estimées comme suit :

Il y aura un véhicule de transport de marchandises et de décharge, ce véhicule sera payé par le H.C.N.D. ainsi que les patentes estimées à vingt cinq mille francs (25 000 F CFA)par mois permettant au gestionnaire de s'acquitter de ces devoirs, vue la situation difficile de la location et surtout pour une bonne place qui doit abriter les locaux. Nous avons estimé cette location à soixante quinze mille francs CFA (75 000 FCFA) par mois, l'électricité dépendra selon la consommation utiliser par boutique.

Le projet devra recruter 8 agents commerciaux qui devront s'occuper de la comptabilité son salaire est de soixante mille francs CFA (60 000 FCFA) par mois.

Il doit aussi embaucher 16 agents chargés de la vente et qui sont chacun payé d'une somme de vingt mille francs (20 000 FCFA).

Il y a aussi une contribution au niveau du service de gardiennage qui doit mettre à la disposition du projet, un gardien par boutique.

Cette contribution est de dix mille francs (10 000 FCFA) par mois.

Les marchandises étant très variées ont une valeur totale de onze million neuf cent soixante mille francs (11 960 000 FCFA).

II- 7 Etude sociale :

Les habitudes conservatrices du milieu font que les populations Amputées accordent une importance à l'alimentation en l'occurrence. les denrées de première nécessité.

De ce constat une boutique communautaire sera bien accueillie dans les 8 arrondissements de la capitale.

Du fait que ce projet appartient à des victimes de mines.
 Car les cibles privilégiées du marketing reposent sur la femme ! homme et enfant.
 Ce dernier constitue le premier consommateur de la société en général.

II-8 Aspect Economique :

Dans le cadre du développement Socio-économique, il est urgent d'impliquer les amputés, pour leur permettre de mieux gérer leur environnement. Cela constitue un moyen qui permet à ses victimes de mines de développer leurs capacités du pouvoir d'achat et en même temps leurs capacités d'autofinancement, dans une perspective dynamique et non statique

III- Titre du Projet : **Projet d'Allègement en Faveur des Amputés de mines (P.A.F.A.M).**

III-1 Le Compte d'Exploitation Prévisionnelle :

Rubrique :

Equipement

Etagère :	200 000 F CFA	x	8	=	1. 600 000 F CFA
Table à tiroir	125 000 F CFA	x	8	=	1. 000 000 F CFA
Congélateur	600 000 F CFA	x	8	=	4. 800 000 F CFA
Balance	70 000 F CFA	x	8	=	560 000 F CFA
Registre de commerce	15 000 F CFA	x	8	=	120 000 F CFA
8 cahiers	20 000 F CAF	x	8	=	160 000 F CFA
					<hr/>
					8. 240.000 FCFA

Dépenses d'exploitation :

Taxe et Impôt	70 000 F CFA	x	12	=	840 000 FCFA		
Carburant du car	75 000 F CFA	x	12	=	900 000 FCFA		
Les Patentes	25 000 F CFA	x	12	=	300 000 FCFA		
Location	75 000 F CFA	x	8	x	12	=	7.200. 000 FCFA
Les Agents Commerciaux	60 000 F CFA	x	8	x	12	=	760. 000 FCFA
Les Gardiens	10 000 F CFA	x	8	x	12	=	960. 000 FCFA
Les Agents de vente	20 000 F CFA	x	16	x	12	=	3. 840. 000 FCFA
							<hr/>
							19. 800. 000 FCFA

III- 2 Impact du Projet :

Du point de vue économique nous saluons l'initiative de ce Projet parce que pendant une année on aura la chance de payer nos employés à la lutte contre le chômage au niveau local. En terme de prix proposé certes à défier toute concurrence en proposant des prix abordables, qui répondent à la revendication des personnes en situation difficile comme les victimes de mines et autres Amputés au niveau du domaine de la nutrition. Après évaluation profonde du programme d'Allègement en faveur des Amputés de Mines . Le Projet sera renouvelé pour 12 mois.

Conclusion :

Durant tous ces entretiens avec les victimes de mines l'analyse nous a permis d'établir un projet en fonction de leurs aspirations.

Par ailleurs, les besoins actuellement ressentis par les Amputés de mines et les éléments qu'ils souhaitent avoir pour leur mieux être ont permis de noter combien ces populations sont conscientes de leurs conditions de vie et en souhaitent l'amélioration.

C'est dans cette optique que nous avons eu à déceler plusieurs souhaits et par rapport à toutes ces identifications nous demandons l'intervention des organismes Internationaux, les Organisations non Gouvernementales et l'appui des autorités locales dans le cadre d'un développement durable.

Le Coordinateur
Du Haut Commissariat National au Déminage

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M. T. G.', written over a horizontal line.

ANNEXES

NOMBRE DES VICTIMES ANCIENNES ET RECENTES PAR DEPARTEMENT

Départements	Victimes anciennes	Victimes récentes	Total général
Assongha	19		19
Baguirmi	10	1	11
Bahr El Gazal	61	15	76
Barh Koh	9		9
Batha Est	34		34
Batha Ouest	1	10	11
Billine	200	69	269
Borkou	242	99	341
Dabada	26		26
Ennedi	452	95	547
Guéra	105	3	108
Hadjer Lamis	15	4	19
Kanem	20	7	27
Lac	16	3	19
Lac Iro	27	2	29
Logone Oriental	1		1
Mandoul	0		0
Mayo Bonéye	11		11
Monts de Lam	0	1	1
N'Djaména	58	24	82
Ouadaï	20	6	26
Salamat	1		1
Sila	21		21
Total	1349	339	1688

Président de l'association des victimes de mine au Tchad









